



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2019

Le 21 janvier 2019 à 20h00, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2019

Etaient présents : Jean-Pierre BECK, Sylvain BERTHIER, Christian CRETIN, Sophie DARRAS, Sébastien LE DARD, Magali MULLER, Elodie PHILIPPON, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir :

Excusé : /

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Elodie PHILIPPON.

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Effectif légal du Conseil municipal : 11
Membres en exercice : 9

Conseillers présents ou représentés : 9
Votants : 9

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 10 décembre 2018.

1. Tarifs communaux 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Fixe ainsi qu'il suit les tarifs communaux pour 2019 :

TAXE D'AFFOUAGE : mise au rôle en septembre 2019 : 22.00 €
TETES DE CHENES ET DE FRENES : 5 € le stère fait.

TAXE POUR DEPOT DE BOIS SUR LE DOMAINE COMMUNAL :
période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 : 22.00 €

CIMETIERE COMMUNAL :
- CONCESSION (Tarif au M² à compter du 1^{er} mars 2019): 27.00 € pour 15 ans - 52.00 € pour 30 ans
- JARDIN DU SOUVENIR (Tarif à compter du 1^{er} mars 2019) : 350 € pour 15 ans
- Vacation funéraire : 25.00 €

2. Tarifs location salle communale 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de reconduire ainsi qu'il suit les tarifs de location de la SALLE COMMUNALE, avec effet au 1^{er} juillet 2019 :

TARIFS HABITANTS DE LA COMMUNE :

Mise à disposition des clés les jours en semaine uniquement : 24 H : 115.00 €
Mise à disposition des clés les fins de semaine : 48 H : 155 € - 72 H : 195 €

TARIFS PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE OU ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

Mise à disposition des clés les jours en semaine uniquement : 24 H : 145 €
Mise à disposition des clés les fins de semaine : 48 H : 185 € - 72 H : 235 €

TARIFS ASSOCIATIONS DE LALHEUE : 70 € (1^{ère} location gratuite)

TARIFS « VIN D'HONNEUR » : 55 €

L'électricité reste au coût réel avec relevé du compteur.

Le montant de la caution est fixé à 700 €.

Les arrhes devront être versées dans les 15 jours suivant la réservation. A défaut de paiement dans ce délai, l'option de réservation sera annulée.

TARIFS DE REMPLACEMENT DE LA VAISSELLE FACTUREE EN CAS DE PERTE OU DE CASSE :

Objet	Prix unitaire en €	Objet	Prix unitaire en €
Assiettes (60 personnes) :		Ustensiles de services :	
Assiette plate	4	Plat inox long (8)	8
Assiette à dessert	4	Plat inox creux (8)	8
Assiette creuse	2	Saladier en verre (8)	8
Verres (60 personnes):		Panière à pain (6)	-
Verre 23 cl	2	1 grand plateau	15
Verre 16.5 cl	2	Pot à eau (6)	6
Flûte	2	Ustensiles de cuisine :	
Coupelle	2	1 faitout + couvercle	40
Tasse	1	1 casserole + bouchon	25
Couverts (60 personnes) :		1 casserole inox (diam. 20 cm)	35
Fourchette	1	1 grande poêle tefal	25
Cuillère à soupe	1	1 passoire à manche	8
Couteaux à steak	2	1 louche inox	8.50
Cuillère à dessert	1	1 écumoire inox	-
Fournitures diverses		Ustensiles de cuisine :	
2 dessous de plat (grilles)	4	1 écumoire inox (11 cm)	8.50
3 planches à découper	6	2 couteaux à viande	25
2 sucriers	1.50	1 couteau à pain	25
5 cendriers	1.50	3 spatules en bois	3
3 ouvre-boîtes	3.50	1 pelle à tarte inox	8
4 boîtes plastiques (range-couvert)	5	2 tire-bouchons	6

Les tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juillet 2019.

3. Taxe de raccordement au réseau d'assainissement 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité, de porter le montant de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement à 1 000 € avec effet au 1^{er} mars 2019.

4. Travaux mur du cimetière : demandes de subventions

Dans le cadre des travaux de restauration du mur d'enceinte du cimetière (aile nord à gauche du portail côté route), la Commune de Lalheue pourrait bénéficier, en tant que maître d'ouvrage, d'une aide au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 et de l'appel à projets du Conseil départemental 2019.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établirait comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES (HT)		RECETTES PREVISIONNELLES	
<i>Investissements Postes à détailler</i>	<i>Montants prévus</i>	<i>Financements (à détailler)</i>	<i>Montants prévus</i>
- Travaux de maçonnerie	51 035.92	- DETR 2019 (40 %)	20 414.00
		- Appel à projets départemental 2019 (14.7%)	7 500.00
		- autofinancement (45.3 %) Commune de Lalheue	23 121.92
TOTAL (HT)	51 035.92	TOTAL (HT)	51 035.92

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de valider le projet ;
- de valider le plan de financement prévisionnel de l'opération tel qu'il est présenté ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention à hauteur de 20 414.00 €, soit 40 % du montant HT des travaux, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention à hauteur de 7 500.00 € (montant plafonné), soit 14.7 % du montant total HT de l'opération au titre de l'appel à projets départemental 2019 ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce ou convention nécessaire à la mise en œuvre de cette demande de financement.

5. Projet d'éclairage public : création d'un point lumineux rue du quart rouge

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de travaux nécessaires sur l'éclairage public. Il concerne notamment la fourniture et la pose d'un nouveau luminaire rue du quart rouge.

Le plan de financement transmis par le SYDESL s'établit comme suit :

Montant des travaux (HT) : 814.80 €
TVA récupérée par le SYDESL, maître d'ouvrage : 135.00 €
Contribution de la Commune : 679.00 € HT

Il appartient au Conseil de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le projet technique présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire (dossier n°252028_EP9),
- de donner son accord sur le montant de la contribution communale s'élevant à la somme de 679.00 € HT,
- de donner son accord à la modification du contrat de fourniture d'énergie,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces ou conventions nécessaires à cette affaire.

Les crédits seront inscrits au budget prévisionnel principal 2019.

Avant l'envoi de la délibération au Sydesl validant le projet, il sera vérifié sur place que le nouveau luminaire n'occasionne pas de gêne à une habitation.

Questions et informations diverses

- Radar Buisson Roncin : le radar pédagogique du Buisson Roncin fonctionne sur batteries. Celles-ci doivent être rechargées tous les 15 jours et remplacées fréquemment. Le coût des 4 batteries est très onéreux mais il est possible de les remplacer par un panneau solaire comme celui de la route de Laives. Le montant du devis s'élève à 828 € TTC.

- Travaux mur du cimetière (côté pré) : Le mur côté pré s'est en grande partie écroulé. Côté route, pour des raisons esthétiques, une restauration en pierre est nécessaire. Côté pré, Mme MULLER propose la pose d'une clôture et d'une haie de lauriers. Plusieurs options sont possibles : grillage rigide (4 578.54 €), grillage souple (3 394.86 €). En outre, afin de faciliter l'accès des services des pompes funèbres dans le cimetière, il pourrait être envisagé la création d'une voie d'accès par ce côté. La fourniture et la pose d'un portail à 2 vantaux pivotants s'élèveraient alors à 5 965.12 € avec un grillage rigide ou à 4 833.28 € avec un grillage souple. Le Conseil propose de solliciter de nouveaux devis avec une hauteur de clôture diminuée à 1.50 m (taille minimale réglementaire).
- Ecoles : Suite à une baisse des effectifs sur le SIVOS du Val de Grosne, la suppression d'un poste d'une institutrice sur le regroupement pédagogique intercommunal a été annoncée. Toutefois, après une rencontre avec l'adjointe de M. BEN, inspecteur d'académie, les maires ont convenu de signer ensemble une convention afin de garantir le maintien actuel de nos écoles pendant les 3 prochaines années. Mme PUECH rappelle que la CCESG prendra la compétence scolaire à partir de 2020 et qu'il faudra être attentif aux décisions qui seront prises en conseil communautaire sur ce sujet.
- Elections européennes : les membres du Conseil conviennent d'une date pour la pose des panneaux d'affichage : samedi 9 ou 30 mars en fonction de la disponibilité de tous les élus. La date définitive sera confirmée au prochain conseil en fonction des agendas de chacun.

La séance est levée à 21h50.

Prochaine séance : Lundi 25 février 2019 à 20h00 et Lundi 25 mars 2019 à 18h00

SIGNATURES

Procès-verbal du Conseil municipal du 21 janvier 2019

Jean-Pierre BECK	Sophie DARRAS	Marinette PUECH
Sylvain BERTHIER	Sébastien LE DARD	Marc ROBERT
Christian CRETIN	Magali MULLER	Elodie PHILIPPON